



Contribution du Comité Régional CGT PACA

Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation

1- Introduction

La CGT considère que l'élaboration du SRDEII qui se projette dans un temps court doit être en lien avec le SRADDET qui est plus dans un temps long, ce travail donne l'occasion d'évaluer tout le spectre des politiques publiques et leur financement, de les réinterroger, de les faire converger.

Il s'agit de mieux répartir les richesses au regard des besoins des populations afin qu'elles soient en adéquation avec la promesse républicaine d'égalité entre territoires et entre habitants de notre région.

L'enjeu des politiques publiques et des schémas stratégiques doit être de **concilier égalité sociale et territoriale avec développement économique soutenable**. Il est donc nécessaire de concevoir une approche globale pour répondre aux besoins : transports, services publics, développement industriel, environnement école, santé et action sociale, logement, culture, loisirs... autant de secteurs et d'activités impactées par les politiques d'aménagement.

L'enjeu est également d'œuvrer à **rééquilibrer les territoires face aux métropoles**. Pour cela, il apparaît nécessaire de **mettre un terme aux politiques d'austérité budgétaire et de mettre en œuvre une réforme ambitieuse de la fiscalité locale**, un nouveau système de péréquation verticale entre l'État et les collectivités, et horizontale entre collectivités, rendant le système fiscal plus juste socialement et plus efficace économiquement prenant en compte des critères environnementaux.

Il est aussi urgent de mieux définir les autres modes de financement que sont le recours aux emprunts ou encore la valorisation du patrimoine régional.

La création de richesses ne rime pas toujours avec la création d'emplois, d'ailleurs la région PACA est plutôt bien classée au niveau national en termes de PIB mais très mal pour le taux de chômage, les inégalités, la pauvreté, de précarité. Ce constat est réversible, à la condition d'un changement d'orientation que peuvent illustrer ces nouveaux schémas. Afin de mieux vivre dans notre région, il est nécessaire d'avoir des décisions fortes sur plusieurs items.

2- Environnement – Énergie

Les questions environnementales en font partie. Mais avoir défini une Cop d'avance ne peut suffire et se mettre en œuvre auprès de l'ensemble de la société du monde économique à l'usager. Le fait que les principales métropoles régionales apparaissent dans le top 10 des villes les plus polluées de France et particulièrement Marseille qui se situe au premier rang national et au cinquième rang Européen des villes les plus embouteillées, doit convaincre d'agir.

Ce constat est la résultante de la libéralisation du secteur de l'Énergie et du Transport et de l'insuffisance des politiques d'aménagement du territoire menées au sein de notre région.

Sur les questions environnementales, l'absence de mesures ne peut se justifier par le seul fait qu'il s'agirait d'une responsabilité de l'État. Pour la CGT, il nous semble que **la Région doit mener une politique volontariste et offensive dans ce domaine, et prendre des mesures essentielles pour répondre aux besoins en énergie nécessaire et donc de permettre de lutter en faveur de la diminution des gaz à effet de serre et de la pollution.**

Cela implique de ne pas se tromper dans les objectifs.

Le terme « énergie propre » semble inapproprié car toutes les productions d'énergie ont leur talon d'Achille. Le charbon a un impact carbone tel qu'utilisé aujourd'hui, le nucléaire a ses déchets et utilise des ressources fossiles, le photovoltaïque et les éoliennes ont une forte utilisation des terres rares, polluant les terres exploitées et avec des difficultés de recyclage, même si certaines ont moins d'impact que d'autres sur le devenir de la planète notamment par rapport à l'effet de serre. Mais ces productions restent insuffisantes et fragiles, certes avec des avancées technologiques, mais qui ne permettent pas encore un stockage de l'énergie important.

Dans un contexte régional marqué par une production électrique qui ne couvre que 41% des besoins, la région est fortement dépendante de l'approvisionnement extérieur. Elle est considérée, en termes de réseau électrique, en situation de péninsule. La partie Est de PACA est confrontée, de ce fait, à divers types de risques concernant son approvisionnement.

La question du risque de délestage et de black-out d'une partie du territoire de PACA reste sensible. La question toujours en suspend d'une privatisation des barrages accentue ce risque. **La réponse réside à la fois dans un réseau de distribution de production et de distribution performant et suffisant ainsi que dans le développement des énergies renouvelables locales intégré et pas en concurrence avec le réseau de service public de l'énergie.** Pourtant des solutions existent dans une conception de **mix énergétique** tel que le conçoit la CGT.

En matière énergétique, il y a urgence à créer les conditions d'une sécurisation de la fourniture permettant de satisfaire les besoins individuels et collectifs de la région mais aussi ceux liés au développement industriel tel que nous le revendiquons et pour mettre fin au déficit structurel en énergie dont souffre notre région (plus de 16000 GwH).

Cela passe par le maintien et le développement de toutes les capacités de production existantes comme la Centrale de Gardanne autour du projet de production diversifiée que portent les salariés du site, le développement des énergies renouvelables et par le renforcement du service public de la production et de la fourniture de l'énergie autour d'un pôle public.

En ce qui concerne la centrale de Provence à Gardanne, le projet porté par les salariés et leur syndicat CGT prend en compte la réponse aux besoins énergétiques de la région, les questions sociales du bassin d'emploi, et les préoccupations environnementales. Ce projet s'articule autour de 4 unités :

- **Une unité de captage, transport et séquestration du CO2,**
- **Une unité de gazéification méthane et Hydrogène,**
- **Une unité de cogénération en Lit Fluidisé Circulant (LFC)**
- **Une unité de tri et valorisation énergétique de déchets multiples.**

La réalisation de ce projet permettrait de réduire de 95% les rejets de CO2.

Dans le même temps, il est nécessaire de **lutter contre la précarité et la vulnérabilité énergétique** et de **favoriser la rénovation des logements**.

Les augmentations inacceptables de la dernière période, tant pour le Gaz que pour l'électricité démontre la nécessité d'un pôle publique de l'énergie en capacité de maintenir le niveau de production et de réguler le cout pour les usagers

3- Transports

Le premier secteur producteur de gaz à effet de serre est celui des transports qui pourtant semble le moins ciblé par les mesures environnementales régionales.

En termes de perspectives et d'actualité, nous avons pu mesurer l'avenir des écotaxes quand elles sont déconnectées de mesures sociales fortes pour les accompagner...

Nous affirmons la nécessité de remettre en place un autre système de financement pour prendre en compte « l'internalisation des coûts externes » (coûts pour la société : pollution, maladie, environnement...). Cette source de financement devant être dédiée exclusivement au développement de transports alternatifs propres.

La réforme ferroviaire et le démantèlement de l'entreprise publique SNCF, aidé en cela par les décisions actuelles de la majorité régionale, qui ne cessent au travers des conventions de plébisciter le privé comme seul remède au manque de moyen et d'investissement, est un comble. Nous allons vers moins de services publics, moins d'offres de transports ferroviaires, mais des tarifs beaucoup plus chers pour les usagers devenus clients.

La question d'une maitrise publique afin de favoriser la complémentarité des modes de transport est aujourd'hui clairement posée.

Coté transport du quotidien. Aujourd'hui, en PACA, seuls 8% des salariés utilisent les transports collectifs. Ce constat tendrait à confirmer une inadéquation de la prise en compte de leurs besoins et/ou du coût trop important pour la population.

Le Conseil Régional, a décidé dans une démarche idéologique, d'offrir 10% de ses lignes à la concurrence sur la Côte d'Azur représentant 34% des recettes.

Il faut stopper l'arrivée d'opérateurs privé sur les lignes ferroviaires et arrêter de briser encore plus l'unicité du réseau régional, ce qui va poser à terme des problématiques importantes sur la complémentarité entre les différents opérateurs et entre les différents modes de déplacements sur la région.

Des choix qui s'avèrent dangereux pour l'avenir de l'aménagement du territoire régional, comme pour les conditions de déplacement des populations.

Répondre aux besoins de déplacements des travailleurs, exige **la mise en œuvre d'une politique ambitieuse** qui fait défaut aujourd'hui.

Notre région souffre de maux connus :

- Des infrastructures de transports collectifs souvent obsolètes et sous dimensionnées.
- Une tarification et une coordination déficientes entre modes qui n'incitent pas à utiliser les transports collectifs.
- De ne pas privilégier, alors que cela ne se justifie pas, le rail par rapport au bus largement plus polluant en favorisant l'exploitation des lignes existantes ou en travaillant à la réouverture et la modernisation de certaines.

Les choix actuels ne favorisent pas forcément les équilibres territoriaux que ce soient en termes d'aménagement du territoire et encore moins en terme protection de l'environnement et la nature.

80% de la population vit sur la zone littorale, avec ces dernières années un certain nombre de déplacements de population vers la périphérie des villes, souvent pour des raisons de coût du logement. Et l'avenir interroge avec une démographie, certes en ralentissement, mais toujours positive et une spéculation foncière toujours plus importante.

PACA est la région qui bénéficie le moins d'infrastructures en site propre notamment concernant le ferroviaire avec le ratio par habitants le plus faible de la France Métropolitaine. Toutes les études l'attestent : une saturation des axes de transport ferroviaires mais aussi routier est annoncée pour la prochaine décennie.

3-1) La CGT porte des propositions

Le projet de Ligne Nouvelle est également un impératif mais ne peut être suffisant à lui seul et ne peut être déconnecté du réseau TER et grandes lignes

Il doit s'accompagner d'un plan de développement des infrastructures avec notamment **une modernisation des axes actuels** qui doit être mis en œuvre afin d'anticiper les besoins dans 30 ou 40 ans et les liaisons inter-régionales avec Auvergne/Rhône-Alpes et Occitanie, doivent être confortées (Veynes/Grenoble, Veynes/Valence, Avignon/Nîmes).

- La carte ZOU Régionale doit pouvoir être acceptée avec un découpage par zones pour l'ensemble des modes de transport et être prise charge en totalité par les entreprises.
- Une tarification sociale pour les retraités selon leurs revenus doit être mise en œuvre
- Il est urgent de travailler à des projets d'infrastructures multimodaux avec tous les acteurs sociaux pour privilégier le transport collectif en site propre et celui de marchandises respectant et renforçant les règles sociales et environnementales.
- Il est indispensable de mettre en œuvre une politique de transport multimodale permettant le déplacement de la population régionale avec un réseau de correspondances efficaces et la réouverture de gares
- L'Aménagement et l'ouverture de la ligne Chemins de fer de Provence (troisième rail) et de la ligne Cavaillon/Pertuis pour permettre la liaison Alpes/Avignon TGV doivent être effectués.
- **Il faut remettre à niveau des lignes fermées ou non ouvertes aux usagers (Cavaillon-Pertuis, Carnoules-Gardanne, Digne-Saint Auban, les Arcs-Grasse, Aix-Rognac...) en les adaptant si nécessaire aux nouveaux bassins de vie ;**
- Le Tram/train entre Gardanne et Carnoules doit être mis en service.
- **La création de haltes ferroviaires** entre les gares de Veynes Dévoluy et Embrun doit permettre l'accessibilité au plus grand nombre dans des zones où le train ne s'arrête pas.

- **La réouverture de la gare de Savines-le-Lac** permettrait, de par ses installations, un point de croisement supplémentaire favorisant de fait la régularité et le développement de navettes ferroviaires. Ces navettes, notamment aux heures de pointes, permettent aux Haut-Alpins d'effectuer les trajets du quotidien tel que le domicile / travail.

Des projets à mettre en lien avec une politique de Fret permettant par son efficacité le report modal sur la région comme au niveau national et qui s'inscrivent notamment en continuité des activités portuaires régionales.

3-2) Concernant le fret

Le déclin du Fret ferroviaire, pourtant indispensable au développement de l'industrie, est une constante dans toute l'Europe.

La gare de triage de Miramas doit être une priorité pour la relance du fret ferroviaire. Il s'agit d'en faire un outil public performant qui permette notamment au port de Marseille, de confirmer sa place de porte d'entrée au Sud de l'Europe. Il est primordial de réaliser les investissements nécessaires à sa modernisation avec la création d'une double voie entre le Port de Fos et le Triage de Miramas est nécessaire.

La percée du tunnel sous le Montgenèvre, le doublement de la ligne des Alpes sont également des nécessités pour moderniser la ligne et ouvrir des sas fondamentaux pour la relance du fret.

Le Conseil Régional doit travailler avec les collectivités à renforcer des pôles multi modaux d'échanges importants à l'image d'Avignon courtine et en développer ailleurs.

3-3) Développer les infrastructures en site propre

En partenariat avec les communautés d'agglomération, travailler la mise en cohérence entre les réseaux voyageurs régionaux et **le développement de tramways et de lignes de bus en site propre pour les liaisons intra-métropolitaines.**

3-4) Trouver les moyens

Les politiques d'aménagement doivent **prioriser les trajets domicile/travail** et faire contribuer plus fortement les entreprises dans le financement des réseaux de transports et dans le droit aux transports pour les salariés.

La CGT demande qu'elles assument et financent les déplacements par **la généralisation du versement transport aux taux maximal, auquel doit s'ajouter un financement pour les infrastructures régionales et la prise en charge totale de l'ensemble des abonnements de transport collectif.** (Aujourd'hui la loi oblige certaines entreprises à rembourser à 50% les abonnements).

Mais une telle politique demande, exige une Maitrise Publique incompatible avec les projets d'ouverture à la concurrence.

4- L'avenir des Ports

La politique de désindustrialisation de notre pays comme le manque d'investissement structurant ont fragilisé notre modèle économique et social.

L'État et les collectivités doivent impérativement soutenir et moderniser par des investissements majeurs tous les modes de transport, pour une meilleure complémentarité et fluidité répondant ainsi à une gestion et une logistique moderne de ses marchandises.

Le port de Marseille-Fos dispose de nombreux atouts dont sa position géographique qui en fait une porte d'entrée naturelle en Europe. La diversité de ses activités et de son espace domanial offre des opportunités de développement exceptionnelles.

Il porte l'ambition de tout un territoire et devra relever des défis majeurs comme :

- Assurer une diversification de ses activités en lien avec les enjeux environnementaux et notamment en développant une filière de « Chimie verte ».
- Accélérer le report modal et notamment le fer sur l'ensemble de ses bassins Ouest et Est.
- Renforcer l'implantation d'industries sur son domaine en harmonie avec les projets urbains.
- Réconcilier son activité avec sa population en améliorant son image d'outil industriel indispensable au service du territoire, de ses emplois et de son économie, notamment par la création d'une école ambitieuse des métiers de la mer.

C'est avec un véritable projet commun et cohérent, porté par tous les acteurs, portuaires, collectivités et État, que le port de Marseille-Fos répondra aux ambitions d'un grand port Européen et aux attentes de son territoire et de sa population.

Il est donc nécessaire de s'inscrire dans une synergie positive et complémentaire de transition écologique progressive sans opposer, environnement et industrie, mais dans la mise en œuvre d'un processus sociétal d'intérêt général.

Sur l'ensemble de ces enjeux, les différents schémas régionaux et le futur CPER doivent être traités dans la cohérence, en organisant de véritables consultations avec les acteurs économiques.

5- Concernant la Gouvernance des transports

Si la démocratie de proximité doit être maintenue, il est indispensable de prendre en compte les besoins de déplacements à l'échelle des populations et non pas en fonction de la carte électorale. La politique de la Région s'inscrit dans le cadre de la loi NOTRe et du projet de loi d'Orientation sur les Mobilités.

Un véritable schéma des transports régionaux répondant aux besoins de la population reste à construire malgré son obligation depuis plus d'une décennie.

La création d'une structure régionale de coordination des transports avec pouvoir fonctionnel est également devenue indispensable.

Les structures de concertations font défaut comme le Comité des partenaires qui n'a jamais vu le jour où les comités de lignes qui ne se réunissent plus.

La CGT Propose :

La mise en place d'une instance de coordination régionale regroupant les Autorités de Transport définissant les horaires et correspondances sur la région en présence de la société civile organisée.

Il s'agira d'obtenir un pilotage démocratique de cette instance Régionale comme le Comité des Partenaires avec la représentation de la société civile organisée, dont les organisations syndicales.

La remise en place des Comité Locaux de Transport permettra aux citoyens de s'exprimer à l'équivalent des Comités de Ligne, mais étendu à l'ensemble des déplacements urbains interurbains et ferroviaires.

6- Foncier et Logements

Le marché immobilier en PACA (acquisition et location) est, selon le rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre, le plus cher de province. Le logement souffre donc d'un manque d'offre à prix abordable dû à la spéculation financière particulièrement présente sur notre région, ainsi que d'une forte pression touristique (résidence secondaire, location saisonnière ou de type Airbnb.). Rappelons que 8% des logements sont vacants en PACA. Le parc de logements sociaux est globalement faible (11,6 %) alors que le nombre de demandeurs est élevé (16,53 %)...

En PACA, **le nombre de logements potentiellement indignes est l'un des plus élevé de France** (133 484 logements). Cette forte dégradation est présente partout dans la région, mais plus particulièrement sur les départements côtiers.

Notre région souffre d'une absence de politique du logement et particulièrement en matière de logement social. PACA détient ainsi la première place non enviable : celle d'une région où certaines villes sont les plus surtaxées pour non-respect du quota de logements sociaux.

Si la maîtrise du foncier constitue une prérogative pour les municipalités, des moyens existent tel que la conditionnalité des aides régionales à une politique offensive en faveur du logement et du respect de la loi SRU.

Cette situation engendre des phénomènes de périurbanisation (mouvement des populations villes vers périphéries) qui ne sont pas toujours choisies avec des conséquences économiques très pesantes sur les ménages. Parallèlement se développent des phénomènes de « gentrification » qui transforment certains quartiers des grandes villes en chassant les populations modestes, de désertification des centres villes, de concentration de quartiers pauvres (128 Quartiers Politiques de la Ville en PACA avec des taux de pauvreté de 47%).

Le logement en tant que tel n'est pas une compétence exclusive du Conseil Régional, mais est une composante essentielle de l'aménagement du territoire et du développement économique. C'est pourquoi la Région peut et doit intervenir de manière directe ou indirecte sur ce sujet, plusieurs leviers sont possibles :

- Faire respecter et mettre en œuvre le droit au logement opposable et la loi SRU et conditionner les subventions aux communes et intercommunalités au respect de cette loi ;
- Investir, en lien avec les autres collectivités locales, pour accélérer la rénovation thermique des bâtiments publics ;
- Pousser à la production d'un minimum de 20 000 logements sociaux par an (neufs et rénovés) selon l'estimation de la Dreal. La Région peut conditionner, dans ce sens, le versement de crédit CRET (Contrats Régionaux d'Équilibre Territorial) ;
- Favoriser la mixité sociale et générationnelle dans l'attribution de logements HLM (en lien avec les EPCI) mais aussi par la promotion de construction de foyers résidences au sein d'immeubles d'habitation avec services intégrés ;
- Assurer l'accès aux logements aux personnes en situation de handicap (versus loi Elan qui a réduit de 100% à 20% cet accès) ;
- Pousser, dans sa relation avec l'État, à sanctuariser le financement d'action logement ;
- Mettre en place un service public de l'habitat et du logement pour redonner à chaque acteur sa place (Services de l'État, HLM, Action logement ex 1 %, collectivités territoriales, caisse des dépôts...) et coordonner leurs interventions au service d'une politique nationale décentralisée au niveau du bassin d'habitat le plus pertinent ;
- Favoriser la réhabilitation thermique du parc de logements existants avec des financements adaptés en relevant le double défi de la réduction des émissions polluantes liées au chauffage et de la lutte contre la précarité énergétique ;
- Créer ou développer (concept Visale) un système mutualisé public/privé de sécurisation des risques locatifs pour les bailleurs et ceux de la vie pour les locataires (maladie, accident, chômage...) qui garantisse le maintien dans les lieux ;
- Mettre en place des instruments publics de régulation du foncier (Établissement public foncier, Organisme foncier solidaires sans but lucratif) aux moyens et pouvoirs élargis et la participation de tous les acteurs du logement ;
- Proposer au préfet de Région la réglementation et l'encadrement des loyers du parc privé (zones tendues) et saisir les services de la préfecture pour procéder à des réquisitions de logements vacants (l'article L 641-1 à L 641-14 du Code de la construction et de l'habitation).
- Pour les travailleurs et travailleuses saisonniers : promouvoir les pensions de famille ; assurer l'hébergement des travailleuses et travailleurs mobiles (apprentis, détachés, immigrés) mais aussi des étudiants et apprentis ;
- Maîtriser l'artificialisation des sols et l'étalement urbain dans le cadre de l'aménagement du territoire ; préserver le foncier agricole et les espaces naturels ; requalifier les friches et revitaliser les centres villes.

Plus largement, la CGT revendique **la création d'un pôle public financier qui permettrait de financer la construction des logements sociaux sur tout le territoire** et ainsi de répondre aux besoins de la population.

7- Des services publics de proximité et de qualité

La CGT revendique **des services publics de proximité efficaces partout, pour tous**. L'Éducation et la formation, l'action sociale et la santé, la justice et la sécurité, l'emploi, l'énergie et l'eau, les transports et la communication, l'information et la culture... autant de droits fondamentaux auxquels les services publics doivent répondre.

Les services publics sont un investissement créateur de richesses. Ils participent pour une part essentielle au développement économique et social et à l'aménagement du territoire, par exemple à travers la formation, les infrastructures et les transports. Ils sont donc un enjeu fondamental pour le développement de la région.

Le dogme libéral à l'œuvre a conduit à réduire les dépenses publiques et en conséquence, à la casse des services publics qui se traduit par la fermeture de services de proximité (écoles, hôpitaux, trésoreries...) et par la diminution des moyens, notamment humains, ce qui conduit à leur désorganisation et à une moindre capacité à répondre aux besoins des populations avec des conséquences dramatiques que l'on connaît.

Parce qu'il ne peut y avoir de développement économique et industriel sans la présence territoriale de services publics de proximité, la Région peut et doit intervenir.

Pour ne citer que quelques exemples la Région devrait :

- Lutter contre les déserts médicaux en **soutenant les centres de santé publics**, structures pluri professionnelles qui salarient les soignants et personnels administratifs.
- **Promouvoir la réimplantation de proximité des services publics**, parce que « pas d'industrie sans services publics et pas de services publics sans industrie ».
- **Porter l'exigence de pôles publics** de l'eau, de l'énergie, du médicament, des télécommunications...
- **En tant qu'employeur public, la Région** doit ré-internaliser les missions et doit considérer ses dépenses de fonctionnement (masse salariale) non pas comme un coût, mais comme un investissement au service de créations de richesses matérielles et immatérielles.

8- Gagner la réindustrialisation

Les emplois industriels ont été victimes des approches économiques et politiques qui, depuis plus de 50 ans, ont favorisé le capital au détriment du travail et conduit à la **désindustrialisation du pays, à la délocalisation des productions** dans le but de rechercher une main d'œuvre dite à « moindre coût » mais aussi de maximiser les profits au détriment des hommes et des territoires.

En PACA, l'économie repose essentiellement sur les services (80% des emplois) dont le tourisme. Cela conduit à une grande fragilité économique et sociale comme la crise actuelle le démontre, mais aussi à une plus grande précarité et à de bas niveaux de salaires.

De plus, comme cité plus haut, les services publics ont besoin, pour leur développement, de s'appuyer sur des capacités de production de matériels, d'équipements et avoir la garantie d'une sécurité d'approvisionnement. **Des filières industrielles intégrées deviennent un impératif de fonctionnement du pays. Elles doivent permettre de garantir notre indépendance dans des domaines stratégiques et de mieux maîtriser l'ensemble de la chaîne de production et d'approvisionnement.**

A ce titre, la crise sanitaire a révélé l'ampleur de la désindustrialisation et les difficultés d'approvisionnement sur le marché international en matériel élémentaire : absences de masques, de blouses, de respirateurs, mais aussi d'équipements médicaux qui relèvent de plus en plus de la haute technologie. La France n'a pas su produire son propre vaccin contre le COVID. Aujourd'hui le pays fait face à des pénuries de médicament.

La réindustrialisation de notre région doit **reposer à la fois sur la relocalisation de certaines industries, sur une volonté de maintenir les industries existantes et d'en créer de nouvelles.**

Pour cela, il faut sortir des logiques de financement de projets de court terme mettant en concurrence les territoires et développer une planification économique intégrée dans l'Aménagement du territoire régional mais aussi national. L'industrie doit **répondre aux besoins** de la population et non aux intérêts des actionnaires et des marchés financiers et s'appuyer sur des **coopérations nouvelles à l'échelle nationale, européenne et mondiale** tout en **protégeant la planète** par les innovations technologiques et en faisant **progresser les droits sociaux et les normes environnementales.**

Il y a urgence à investir dans les atouts économiques et industriels de PACA (le système portuaire, l'économie de la mer, la filière bois, l'agro-alimentaire, l'aéronautique, la chimie...) sans négliger la mise en place de circuits courts, d'une économie circulaire et de l'écoconception en s'appuyant sur les innovations technologiques, la recherche.

Il s'agit de rompre avec le modèle dominant de rentabilité de court terme pour construire une industrie tournée vers les besoins des populations et le développement des territoires :

- Transformer les ex-pôles de compétitivités en **pôles technologiques de coopération**, avec pour objectifs prioritaires la création d'emplois stables.
- Favoriser la diversité de la production industrielle
- Aider à la mise en place de **productions de proximité et de circuits courts**
- Soutenir les reprises d'entreprises par les salariés (SCIC ; SCOP...)
- Réorienter les aides publiques vers la **recherche publique** et inciter les entreprises à développer la R&D, par un contrôle des aides, afin de favoriser l'innovation au sein des filières existantes et l'implantation d'industries nouvelles
- Éviter les investissements « hostiles » ayant pour objectif la seule rentabilité économique au détriment de la production industrielle et de l'emploi.
- Ne plus verser d'aides régionales à des entreprises qui ne respectent pas les conditions sociales avec leurs travailleurs ou avec leurs sous-traitants., qui ne privilégient pas le développement de l'emploi dans leurs établissements.
- Mettre en place d'une véritable commission de contrôle des aides publiques régionales digne de ce nom.

9- L'accès à la culture, au sport et aux loisirs pour toutes et tous :

- Promouvoir la lecture et l'écriture, les pratiques musicales, théâtrales et artistiques à toutes les étapes de la vie, de l'éducation et dans les différentes sphères sociales, sans oublier le monde du travail.
- Développer les conditions d'un tourisme social, alternatif et responsable comme engagement d'avenir, permettant à tous et notamment aux habitants de la région d'en bénéficier sans prédation des écosystèmes. Et enfin valoriser le sport en tant que facteur de cohésion sociale par le biais du mouvement sportif associatif.

10- Formation professionnelle :

Dans ce domaine la Région ne porte aucune vision stratégique en matière de réponse aux besoins des jeunes et des privés d'emploi (son domaine de compétence) et se contente de déléguer son action à Pôle Emploi. La Formation professionnelle constitue pourtant une compétence importante des Régions.

Le Contrat de Plan Régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) ne fait que répondre aux demandes des entreprises notamment à travers les campus des métiers et qualifications dont l'objectif est de lier établissement d'enseignement et entreprises. Le CREFOP (Conseil régional de l'Emploi, la Formation et l'Orientation professionnelle), instance de concertation et de consultation sur les politiques régionales de l'emploi et de la formation professionnelle, qui rassemble l'ensemble des acteurs régionaux dont les organisations syndicales, n'est quasiment jamais réuni...

Lors de son premier mandat, la majorité de Renaud Muselier a abandonné en rase campagne les formations en direction des personnes les moins formées et n'a favorisé que les formations visant à « l'employabilité » immédiate et un retour rapide à l'emploi.

Nous sommes loin d'une formation professionnelle, outil d'émancipation, de développement humain, répondant aux besoins en qualification au service du développement tant économique que social de la région.

La CGT porte des propositions pour une politique de formation continue et d'éducation permanente visant à la fois à l'émancipation, au développement humain.

La Région doit privilégier le service public de la formation et notamment l'AFPA, lever les freins périphériques d'accès à la formation (transport, restauration, hébergement...) et répondre aux besoins en qualifications liés au développement et aux mutations industrielles de la région. (Création d'une école des métiers de la mer par exemple).

- La recherche de l'élévation générale du niveau de qualification doit être poursuivie notamment dans les filières les plus en retard en la matière : agro-alimentaire, BTP, aide à la personne ...
- La formation professionnelle continue et l'éducation permanente doivent permettre l'accès gratuit à des actions de formation professionnelle libérées des logiques patronales. Le service public de la formation doit être articulé avec le service public de l'emploi.

. Un plan d'accompagnement des jeunes décrocheurs du système scolaire et des non diplômés doit être mis en place afin de leur permettre d'accéder aux formations leur permettant d'obtenir un premier niveau de qualification.

. Un plan de développement des formations sanitaires et sociales permettant de répondre aux besoins de recrutement des établissements hospitaliers rendus particulièrement criants avec la crise sanitaire actuelle.

. Les moyens de la Région en matière d'apprentissage doivent permettre de soutenir les CFA des zones rurales et défavorisées dans une vision de développement équilibrée de la formation professionnelle initiale entre voie scolaire et apprentissage.

11- Lycées

La Région a également la compétence sur la construction, l'équipement et la rénovation des Lycées. Elle doit les doter de moyens financiers et humains permettant leur entretien régulier et leur mise en accès rapide aux élèves en situation de handicap.

12- International

A l'inverse de relations internationales aujourd'hui seulement conduites pour la seule réalisation de profits économiques et financiers, la nouvelle politique de la Région PACA doit être réorientée vers la solidarité, la collaboration et les échanges avec les populations du monde entier.

A ce titre, l'arrivée massive de migrants fuyant les conflits guerriers et la misère dans leurs pays d'origines nous impose d'être à l'écoute, de comprendre et surtout d'agir pour permettre à ces femmes et ces hommes ainsi qu'à leur famille d'être accueillis et de vivre dignement. Rappelons qu'on n'est pas migrant par plaisir, l'exode est toujours une blessure.

Dans le contexte international actuel, la chasse aux réfugiés constatée sur notre région, particulièrement dans les Alpes Maritimes et les Hautes Alpes, est particulièrement scandaleuse.

L'activité internationale de la Région doit promouvoir une voie alternative de développement qui tienne compte des besoins et qui ancre le développement économique dans le mieux disant social et le respect des droits Humains.

La Région doit pouvoir :

- **Soutenir les associations et structures** d'aides aux migrants.
- **Bannir les actions xénophobes** aux frontières et engager des recours juridiques.
- **Favoriser les échanges** culturels notamment en direction des publics lycéens et étudiants.
- Passer des accords de **véritables aides au développement** (sans contre parties commerciales).
- Engager des **coopérations entre pays du bassin méditerranéens** non basées sur le mercantilisme.
- Organiser des initiatives internationales à partir d'un **cahier des charges respectant les droits Humains** (conférence de vienne 1993).

13- Au service de ces ambitions : d'autres modes de financement des politiques publiques régionales :

Les régions sont des collectivités qui peuvent agir, en coordination avec les autres collectivités, pour **répondre aux urgences sociales. Agir nécessite des moyens financiers conséquents. La bataille financière est donc centrale** pour répondre aux besoins des populations et investir pour l'avenir.

Elle doit être **menée démocratiquement**, poser la question de la création, de l'utilisation des richesses, de leur redistribution, du recours aux emprunts, de la valorisation du patrimoine et d'une fiscalité juste et utile socialement et environnementale. Pour se faire, La démocratie doit redevenir un élément central dans la conduite des politiques régionales comme dans l'hémicycle du conseil régional en favorisant la participation des citoyens et **faire jouer un rôle central à la conférence régionale de l'action publique**, la CTAP.

Elle exige une **vision solidaire loin de la concurrence** territoriale et du clientélisme avec comme visée un développement des outils de péréquation profitant aux territoires et aux populations les plus fragiles. Le recours aux fonds européens doit être mieux utiliser avec des objectifs collectivement définis **au service des populations et de l'aménagement du territoire (services publics/industries).**

Il faut contrôler et subordonner l'appel à marchés publics et les aides publiques régionales en fonction de critères sociaux et environnementaux. A ce titre, **la mise en place d'une véritable commission de contrôle des aides publiques est obligatoire.**